

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION du 24/01/2018 pour le mardi 30 janvier 2018 à 20H00, avec l'ordre du jour suivant :

- **Requête LAMBERT,**
- **Projet de spectacle "Association A4",**
- **ICPE sur commune limitrophe : Avis,**
- **Numérotation de rue Chez Suraud,**
- **Questions diverses.**

SÉANCE :

La séance est ouverte à 20H00 sous la présidence de Monsieur Christian FERRU le Maire.

Secrétaire de séance : Thierry MADE

Sont présents les Conseillers Municipaux :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| 1- M. Christian FERRU | 8- |
| 2- Mme Marylène TEXIER | 9- M. Thierry MADÉ |
| 3- M. Philippe MARC | 10- M. Jean-Luc DIEUMEGARD |
| 4- M. Frédéric BAUDOUIN | 11- M. Christian FOUCHER |
| 5- M. Daniel BOUTHIER | 12- M. Claude BRISSET |
| 6- M. Jean-Marc BLANCHET | 13- Mme Marianne JANUS |
| 7- | 14- |

Absente Excusée : Mme Marie-Christine MORIN

Absent :

Pouvoir de M. Dominique HEISE donné à M. Jean-Marc BLANCHET

Pouvoir de Mme Sophie FOUGA donné à M. Daniel BOUTHIER

La lecture du précédent compte-rendu de conseil municipal est donnée à 20H et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Puis il est passé à l'ordre du jour :

1. Requête LAMBERT :

Les racines des arbres de la route départementale 150 ont abîmé le réseau d'eaux usées de M. LAMBERT, propriétaire du bâtiment jouxtant EMMAÛS. Ce dernier a fait faire des travaux sans avoir prévenu la commune au préalable et demande le remboursement d'une facture. La commune ne peut prendre en charge une facture dont la commande n'a pas été réalisée par la commune. Un courrier sera adressé à M LAMBERT pour faire connaître la décision du conseil.

**Le conseil municipal émet un avis défavorable à la prise en charge des travaux
13 contre**



2. Projet de spectacle "Association A4" :

Monsieur le maire fait part d'un projet de l'association A4 de mettre en place au printemps 2019, un spectacle pour les enfants sur la découverte du monde du cirque, des contes et des figurines sous une yourte. Les dates envisagées seraient les 12 et 13 décembre 2019.

Considérant que les écoles ont déjà participé l'an dernier à des activités circassiennes et que le coût de cette manifestation serait une charge supplémentaire supportée par la commune.

Le conseil municipal émet un avis défavorable pour l'accueil du chapiteau sur la commune.

3. ICPE sur commune limitrophe :

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la société BONNIN siégeant à NANTILLE a déposé un dossier de demande d'enregistrement auprès des services préfectoraux pour la régularisation d'une installation de distillation d'alcools de bouche d'origine agricole sur le territoire de la commune de NANTILLE(17)

1 contre – 13 pour

4. Attribution d'un numéro de rue "Chez Suraud" :

Suite à une nouvelle construction (section C N°2291) au village de CHEZ SURAUD. Il est attribué le numéro 26 rue de l'Ouche à Féti (Vignaud/Gonzales)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS / INFORMATIONS :

- A l'occasion du nouvel an, de nombreuses cartes de vœux et e-mails ont été reçus à la mairie.
- En janvier les classes de CM1 et CM2 ont effectué une classe de neige à la MONGIE (hautes Pyrénées) et ont adressé une carte postale en mairie.
- La population est de 1050 habitants sur la commune.
- Les guirlandes de Noël vont être reprises et échangées pour des neuves suite à un défaut de fabrication.
- Le local du personnel (ateliers municipaux) est en cours de travaux.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'il a chargé, exclusivement, Mme SEGUY, de s'occuper des locations de salles du FOYER RURAL et ce à compter du 15 avril 2018. (Contact, visite des lieux, Application du nouveau contrat, état des lieux entrée, avec recommandation des consignes de sécurité, réception des paiements et restitution des chèques de caution : elle sera présente les lundis mardi jeudi et vendredi après-midi de 14h à 17h).
- Depuis le 1er Novembre 2017, les déclarations conjointes de PACS peuvent s'enregistrer en mairie de la commune de résidence ou par-devant notaire. A ce jour Monsieur le Maire a reçu deux couples.
- Une réunion informelle est prévue le 19 février pour réfléchir sur les perspectives de réalisations 2018.
- Le maire participera à une réunion sur la sécurité qui est prévue le 2 février avec M le Préfet.

- Un courrier reçu en mairie informe que l'arrêt de bus à Véron est mal signalé et mal éclairé. Le maire a adressé ce courrier à Kéolis et à la Région qui ont la compétence sur ce sujet.

- Par courrier, l'association « les ateliers du patrimoine » fait connaître un projet d'implantation d'un sentier de randonnée sur la commune autour de la découverte des orchidées. Le maire demande à l'assemblée de réfléchir sur ce projet en vue de délibérer lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

-Il est prévu de rassembler les divers objets anciens dont la commune est propriétaire dans un même endroit afin de permettre leur restauration par les membres de l'association « les ateliers du patrimoine » et d'aboutir éventuellement à une exposition dans un des bâtiments communaux. Le maire demande à l'assemblée de réfléchir sur ce point.

- Des radiateurs en fonte seront proposés à titre gracieux par la commune à toutes les associations de la commune dans l'optique de les nettoyer et de les revendre afin de débarrasser le lieu où ils sont entreposés (maison Julie).

- Lors de la dernière assemblée générale de l'association « Les ateliers du patrimoine », une section (aînés) a vu le jour. Elle sera rattachée à l'association « Les ateliers du patrimoine ». Madame Evelyne THOMAS est la responsable de cette nouvelle section.

-le loto organisé par l'APE est prévu le dimanche 4 février 2018.

- Le repas des aînés (des retraités) aura lieu le 25 février 2018. Il est demandé aux élus de participer à la mise en place de cette fête.

-Une première réunion pour la préparation de la frairie aura lieu le 12 février.

-Les sucettes (à chaque entrée du bourg) sont en train d'être revues. Une remise à jour est nécessaire.

INTERVENTIONS

- Mme Marylène TEXIER informe qu'une réunion de la commission « fête et cérémonies » a eu lieu le 24 janvier pour la préparation du repas des aînés

-M. Philippe MARC annonce que 2 réunions de la CDC ont eu lieu :

- la première en décembre sur les rythmes scolaires : validation de la semaine scolaire sur 4 jours, -
- la seconde le 15 janvier au sujet de GEMAPI. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est entrée dans la compétence de la CDC.

Il a été fait état de la mise en place de la nouvelle taxe dès 2018.

- M. Frédéric BEAUDOUIN demande si le tracteur de la commune a bien été réparé. M. le Maire répond que oui.

-Il fait savoir que arbres rue de Véron sont à tailler. Le maire pris note.

- M. Daniel BOUTHIER annonce que le règlement du concours photo organisé par la mairie a été rédigé et le communique aux élus ce jour.

-M Claude BRISSET s'interroge sur l'éventuel mécanicien qui va reprendre les réparations, vu le départ en retraite de M PERDREAU.

Le maire demande aux élus de réfléchir sur ce sujet.

-M Thierry MADE demande si les divers services sont prévenus par rapport aux fils détendus et poteaux cassés suite aux derniers coups de vent.
Le maire explique que les services ont été prévenus .Comme le téléphone fonctionne et qu'il n'y a pas de coupure électrique, cela n'est pas une urgence pour les prestataires.

La séance est levée à 22H30.

